

de Jean-marc Vittori Page 8

« Aujourd'hui, les citoyens ne comprennent plus vraiment ce qu'ils paient »



INTERVIEW
ETIENNE LEHMANN

Professeur de sciences économiques, université Panthéon-Assas-Paris-II

Propos recueillis par In. F.

L'impôt sur le revenu en France est-il trop concentré ?

C'est une erreur de raisonner uniquement en matière d'impôt sur le revenu, il faut aussi intégrer les cotisations sociales, la CSG et la TVA que tout le monde paie. Ce qui explique que la France a un niveau élevé de prélèvements obligatoires, ce sont surtout les cotisations patronales. Ce qui a le plus amélioré la progressivité de notre système sociofiscal ces dernières années, ce sont les allègements de cotisations sur les bas salaires.

On accorde en fait trop d'importance à l'impôt sur le revenu. Certes, il joue un rôle redistributif important, mais ses recettes sont bien inférieures à celle de la CSG et de la TVA.

Pourquoi cette focalisation sur l'impôt sur le revenu ?

La différence avec les autres prélèvements réside dans l'acte de payer. Cela crée une illusion fiscale sur laquelle vient se greffer le discours politique. En outre, notre système fiscal est constitué de telle sorte qu'il y a une marche importante lors du seuil d'entrée dans l'impôt. C'est à ce niveau de revenu qu'un contribuable

sort de la prime pour l'emploi, et qu'il n'est plus éligible à certaines aides locales. La décote, appliquée sur le bas du barème, accentue encore le phénomène. Ce mécanisme retarde l'entrée dans l'impôt mais il a pour effet pervers de le rendre plus brutale. Les premiers euros taxés le sont à un taux très élevé (28 % en 2015, 47 % combiné avec la sortie de la prime pour l'emploi !). Tout ceci nourrit beaucoup le débat politique.

La retenue à la source améliorerait-elle le consentement à l'impôt ?

Nous sommes l'un des derniers pays développés à ne pas l'avoir mise en place. Plus que le consentement à l'impôt, l'enjeu de cette réforme porte sur le caractère contemporain de l'impôt et des revenus. Cela éviterait un décalage problématique en cas de forte variation de revenus. Je suis convaincu qu'il faut une fusion de l'impôt sur le revenu, de la CSG et de la future prime d'activité. Nous avons besoin que les incitations soient transparentes. Aujourd'hui, les citoyens ne comprennent plus vraiment ce qu'ils paient. C'est un terrain favorable à des discours de démagogie fiscale consistant à dire qu'un ménage sur deux ne paie pas d'impôts, ce qui est faux. Cette réforme ne sera pas nécessairement défavorable aux hauts revenus si elle est bien conduite. Même la droite ne devrait pas avoir peur de la mener à bien. ■

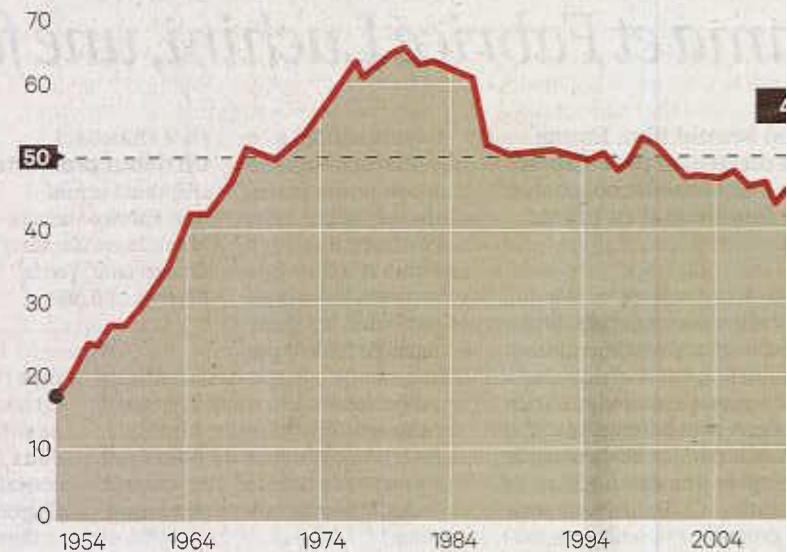
LA PART DES Foyers IMPOSABLES FLUCTUE AUTOUR DES 50 % DEPUIS LES ANNÉES 1980

Les trois dernières baisses d'impôt décidées par François Hollande, pour 2014, 2015 et 2016, ont toutes bénéficié à la même catégorie de contribuables : ceux qui se situent autour du revenu médian, juste au-dessus du seuil de l'entrée dans l'impôt. Il en résulte une nette baisse de la part des contribuables imposables, passée de 52 % en 2013 à 46 % en 2016. Ces chiffres alimentent le débat sur la forte concentration de l'IR et contribuent à éroder le consentement à l'impôt de ceux qui restent assujettis. Néanmoins, si l'on se place dans une perspective historique, la part des foyers imposables a toujours oscillé autour des 50 % depuis les années 1980. Ce taux avait fortement augmenté entre 2010 et 2012, principalement en raison du gel du barème. Finalement, son récent recul correspond à un retour à la « normale ».

Si les classes aisées ont fortement été mises à contribution depuis 2011, elles avaient vu leur fiscalité nettement allégée durant la précédente décennie. C'est ce qu'ont mis en lumière des chercheurs de l'Insee dans une étude publiée en 2013. Ces derniers ont appliqué les législations sociales-fiscales de 1990 et de 2010 à un même échantillon de ménages. Ils en déduisent que la progressivité du système fiscal français a diminué sur cette période, notamment sous l'effet de la multiplication des niches fiscales et de la réforme du barème au milieu des années 2000. En clair, la pression fiscale sur les classes aisées depuis 2011 corrigerait un allègement lors de la précédente décennie.

Part des foyers imposables

En % du nombre de foyers



« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSTITUT DES POLITIQUES P